



SOUSCRIPTION DES LICENCES SAISON 2020-2021

Cette année, la souscription d'une licence de basket est dématérialisée au travers de la plate-forme E-Licence de la FFBB. Vous recevrez un mail de la FFBB vous donnant la marche à suivre. Seul le règlement de la licence n'est pas dématérialisé. Une notice vous aide à remplir votre pré-inscription.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19, il sera compliqué pour le club d'organiser des permanences physiques.

Le règlement de l'adhésion : les tarifs des licences demeurent inchangés cette saison.

Le licencié doit obligatoirement être couvert par une assurance. Plusieurs types d'assurances sont possibles :

- **Assurance FFBB :**
 - ↳ Option A, au prix de 2,98 euros TTC
 - ↳ Option B, au prix de 8,63 euros TTC
 - ↳ Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 3,48 € TTC (= A+).
 - ↳ Option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 9,13 € TTC (= B+).
- **OU une attestation d'assurance personnelle** si refus de l'assurance FFBB, avec la mention obligatoire « Pratique du basket-ball en compétition »

MONTANT DES COTISATIONS 2020-2021 (Prix hors assurance)

**Tarif majoré
après le 15/07/2020**

▪ Séniors	2000 et avant	220 €	235 €
▪ U20	2001/2002/2003 masc.	220 €	235 €
▪ U17-U18	2003(fém.)/2004/2005	220 €	235 €
▪ U15	2006/2007	210 €	225 €
▪ U13	2008/2009	205 €	220 €
▪ U11	2010/2011	185 €	200 €
▪ U9	2012/2013	185 €	200 €
▪ U7 BABY	2014/2015	160 €	160 €
▪ Basket Loisirs	2002 et avant	125 €	
▪ Coach/entraîneurs Région		100 €	
▪ Arbitres officiels		100 €	

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19, il sera compliqué pour le club d'organiser des permanences physiques : merci de privilégier le paiement par virement bancaire

Possibilité de régler en 4 fois sur 4 mois – avec un dernier encaissement possible en décembre 2020
Cotisations à l'ordre du CO PACE BASKET

Précisions

- Paiements par **virement bancaire à privilégier** (*aucun frais bancaire pour vous ou le COP*)
- Merci d'indiquer dans les éléments de votre virement : le **nom** et **prénom du licencié** et sa **catégorie** (par exemple : BATUM Nicolas – Sénior)
 - Pour les autres règlements (en plusieurs fois, chèques-vacances, etc.) merci de déposer votre paiement dans la boîte aux lettres du COP – Section basket, salle Emeraude, Avenue le Brix 35740 Pacé, **en précisant bien sur l'arrière de votre enveloppe CO PACE BASKET** ainsi que le **nom, prénom** et la **catégorie du licencié** (par exemple BATUM Nicolas – Sénior)
- **N'oubliez pas d'inclure le coût de l'assurance à votre règlement**
- Remise de 40 € à partir de 3 licences pour la même famille, offre non cumulative.
- Les frais de mutation sont à la charge des joueurs.
- **Le tarif majoré s'applique pour les réinscriptions hors délai.**
- Le remboursement d'une cotisation doit être approuvé par le Conseil d'Administration à titre exceptionnel et sous réserve de justificatifs (certificat médical par exemple). **Dans tous les cas, la quote-part reversée par le CO Pacé à la FFBB, à la Ligue de Bretagne et au Comité 35 ne pourra en aucun cas être restituée à l'adhérent.**

Le non règlement de la licence entraînera l'impossibilité pour le licencié de jouer et de s'entraîner.

Il n'est pas nécessaire d'imprimer le contrat de vie sportive mais il est primordial d'en prendre connaissance avant votre inscription ou renouvellement : **l'inscription au CO PACE basket vaut acceptation pleine et entière du contrat de vie sportive.**

Toutes les informations sur le fonctionnement du club sont disponibles sur notre site internet

[www](http://www.copacebasket.fr)

www.copacebasket.fr